

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> RÉPARER ET RÉVISER, CHAUFFERETTE DE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-135865/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-135865	<b>Date</b> 2013-06-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HL-420-62665	
<b>File No. - N° de dossier</b> hl420.W8486-135865	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-07-05</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dumm, Jennifer	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl420
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-9675 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

LA DEMANDE DE PROPOSITION ORIGINAL EST AMENDÉE COMME SUIT:

- **Énoncé des travaux (EDT) Annexe A, para 1.1 But, Tableau 1 Équipement à réparer:**

**SUPPRIMEZ:** À l'article 3, NNO 4520-21-886-2954, Chauffeurette, modèle Camfire MV125CG, 60 000 BTU/h  
 À l'article 4, NNO 4520-01-550-7784, Chauffeurette, modèle Camfire MV125DND, 60 000 BTU/h

**INSÉREZ:** À l'article 3, NNO 4520-21-886-2954, Chauffeurette, modèle Camfire MV125CG, 87 000 BTU/h  
 À l'article 4, NNO 4520-01-550-7784, Chauffeurette, modèle Camfire MV125DND, 87 000 BTU/h

- **Énoncé des travaux (EDT) Annexe A, para 3.6 Nombre minimal et maximal d'unités réparées, Tableau 4 Prévisions annuelles du nombre d'appareils à réparer:**

**SUPPRIMEZ:** À l'article 1, NNO 4520-20-006-2964, Année 1, quantité 0  
 À l'article 2, NNO 4520-20-007-2055, Année 1, quantité 0

**INSÉREZ:** À l'article 1, NNO 4520-20-006-2964, Année 1, quantité 135  
 À l'article 2, NNO 4520-20-007-2055, Année 1, quantité 40

- **LA DÉFENSE NATIONALE À FOURNI UNE RÉPONSE À LA QUESTION SOUMISE SUIVANTE:**

Q.1 À l'annexe A, Para 1.1 du tableau 1, l'équipements à être réparés aux points #3 et #4. La description de l'appareil de chauffage pour les points #3 et #4 mentionne que c'est un 60 000 BTU/hr. Dans la pièce jointe 1 à l'annexe A, la description mentionne que c'est un 87 000 BTU/hr. Nous trouvons la même description dans le SCGC(CGCS). S'il vous plaît confirmer cette description des points #3 & #4 au paragraphe 1.1 devrait lire 87 000 BTU/h.

R.1 Confirmé - la description des points # 3 et # 4 à l'annexe A, Para 1.1 devrait lire 87 000 BTU/hr

Q.2 À l'annexe A, para 2.2, Publications Sub-Para 2.2.1 Publications Fournis par le Gouvernement. Pour les points 1 et 2, l'Information Fournis par le Gouvernement (IFG) comprend les documents de la série NP (la liste des réparations permises et les temps de réparation Standard (LRP/TRS)) manuels. Cette publication n'est pas répertoriée pour les articles #3 à #6.

Question / Clarification #1 Veuillez nous indiquer la raison pourquoi les manuels de NP pour les points #1 et #2 ont été fournis comme IFG

Question / Clarification #2 Est-ce qu'il y a un document similaire de NP disponible pour ces points #3 à #6. Si oui, sera-t-il disponible pour le soumissionnaire gagnant au moment de l'adjudication du contrat ? Si ce n'est pas le cas, comment seront évalués le temps de réparation pour effectuer ces tâches ?

R.2 Correct - les points # 3 à 6 n'ont pas de NP (liste des réparations permises et les temps de réparation Standard (LRP/TRS)) manuels.

---

Le temps et les efforts pour faire réparer l'équipement dans la la LRP/TRS du manuel de NP pour les points # 1 et # 2 sera utilisé comme base pour mesurer les heures réclamées contre les réparations facturées.

Non il n'y a aucun document NP similaire disponible en ce moment des points # 3 à # 6. Il s'agit d'une exigence de débit libre (free Flow) et le coût de réparation maximum (CRM) est utilisé pour déterminer les exigences de réparation. Lorsque l'équipement sera réparé, des données historiques permettront de déterminer les temps de réparation et CRM. C'est l'intention du MDN d'avoir les manuels de NP dans l'avenir.

- Q.3 Les Contrats R&R de chafferettes de campagne du MDN ne contenaient pas de mercure ni dérivés de mercure qui exige un Plan de gestion du mercure. Est-ce que cette appel d'offres et l'identification d'un Plan de gestion du mercure indique qu'il existe différents appareils de chauffage qui contiennent du mercure ?
- R.3 Non. Le Plan de gestion du mercure est une politique du MDN et s'applique à tous les équipements propres du MDN et doit être inclus dans le processus de réparation.
- Q.4 À l'annexe A, par 3,6, le minimale et le maximale des unités de réparation , tableau 4, Quantité annuelle de réparation prévus. Le tableau 4 montre la production annuelle de réparation prévue pour les deux ans de contrat (1er et 2e année), plus la sortie de réparation prévus pour la première année d'Option (3e année). Est-il possible d'obtenir une sortie de réparation prévue pour les deux années d'Option supplémentaires (4e et 5e année).
- R.4 Non - ceux-ci sont des estimées quantité seulement. En ce moment, il est difficiles à prévoir pour les années d'Option (4 ans et 5 ans). Cependant, les points 1 et 2 estimé quantité doivent être modifiés comme suit : NSN 4520-20-006-2964 lire 135 et NSN 4520-20-007-2055 lire 40.